

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F | <ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F | <ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F |

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE *TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET

2002

03 déc.- Décret n° 2002-130/PR portant composition du
gouvernement..... 1

**DECRET N° 2002-130/PR du 3 décembre 2002 portant
composition du gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre
1992, notamment en son article 66,

- Vu le décret n° 2002-128/PR du 13 novembre 2002, portant
nomination du Premier Ministre

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article Premier : Le gouvernement de la République togo-
laise est composé comme suit :

- 1 - Premier Ministre, chef du gouvernement
M. Koffi SAMA
- 2 - Ministre de la Défense et des Anciens combattants
Général Assani TIDJANI
- 3 - Ministre de l'Equipeement, des Mines, de l'Energie et des
Postes et Télécommunications
M. Tchamdja ANDJO
- 4 - Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation
professionnelle
M. Edo Kodjo Maurille AGBOBLI
- 5 - Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
M. Yao Roland KPOTSRA
- 6 - Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
M. Tankpadja LALLE

- 7 - Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi
M. Kokou TOZOUN
- 8 - Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche
M. Dama DRAMANI
- 9 - Ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche
M. Charles Kondi AGBA
- 10 - Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
M. Komikpime BAMNANTE
- 11 - Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
M. Komi KLASSOU
- 12 - Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières
M. Rodolphe Kossivi OSSEYI
- 13 - Ministre de la Santé, des Affaires sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance
Mme Suzanne AHO, épouse ASSOUMA
- 14 - Ministre de la Communication et de la Formation civique
M. Pitang TCHALLA
- 15 - Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

- 16 - Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit
M. Katari FOLI-BAZI
- 17 - Ministre de l'Économie, des Finances et des Privatisations
Mme Ayawovi Demba TIGNOKPA
- 18 - Ministre chargé des Relations avec le Parlement
M. Harry Octavianus OLYMPIO
- 19 - Ministre de l'Urbanisme et du Logement
M. Dovi KAVEGUE
- 20 - Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Secteur Privé
Mme Angèle AGUIGAH
- 21 - Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et des Privatisations, Chargé du Budget
M. M'Ba LEGZIM

Art. 2 : Le présent décret sera publié au *Journal Officiel* de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 03 décembre 2002

Le Président de la République
Gnassingbé EYADEMA